

## **PARTICIPER A DES SCHEMAS DE SELECTION PARTICIPATIVE IMPULSES PAR DES CHERCHEURS : QUELS INTERET ET IMPLICATION POUR LES AGRICULTEURS**

Valentin BEAUVAL<sup>1</sup>

### ***Les agriculteurs ont besoin d'une recherche variétale adaptée à leurs réalités***

Les agriculteurs de tous pays ont, depuis toujours, sélectionné les végétaux qu'ils cultivent que ce soit pour mieux satisfaire leurs propres besoins ou pour mieux répondre aux diverses demandes des consommateurs<sup>2</sup>. Dans la mesure où les travaux d'amélioration végétale entrepris par les instituts publics ou privés de recherche portent sur des caractères qui les intéressent et ne réduisent pas leur autonomie (*cf. point 2*), ils ne peuvent qu'être très favorables à ces travaux. Parmi les principaux caractères souvent cités par les agriculteurs, on peut mentionner :

- La **productivité des différents produits** issus de la plante (grains, paille, etc...).
- Des caractéristiques de **goût** favorables.
- Des **résistances acceptables** aux aléas climatiques, à l'égrenage, la germination sur pied, aux maladies, parasites, prédateurs, etc... .
- Liée au critères précédents, une meilleure **rusticité pour consommer moins d'intrants**.
- Des caractéristiques de **conservation** favorables en conditions paysannes.
- Des caractéristiques favorables pour les **transformations** alimentaires souhaitées (*qu'elles soient artisanales ou industrielles*).
- Une facilité de **récolte** (*et réduction des pertes à cette étape clef*).
- Des **effets agronomiques** favorables dans le cadre des **rotations** pratiquées.
- Le maintien ou l'amélioration des caractères favorables dans des **contextes nouveaux** (*cf. cahier des charges de qualité : bio, AOC, etc...*).

Il est évident que ces multiples caractères ne peuvent être identifiés par les sélectionneurs sans **une très bonne connaissance des demandes paysannes, lesquelles sont forcément diversifiées** (*caractères pouvant être différents selon les groupes sociaux, les zones de production et, à l'intérieur d'une même zone, entre producteurs selon leurs ressources et leurs stratégies*). La non prise en compte par les chercheurs de caractères importants pour les agriculteurs a entraîné de nombreux échecs sur lesquels il n'est pas utile de revenir.

Dans les conditions des stations, certains caractères mentionnés plus haut ne peuvent à l'évidence être testés. A l'inverse, d'autres caractères sont difficiles à évaluer en conditions paysannes. **Un travail bien coordonné aux deux niveaux est donc indispensable.**

---

<sup>1</sup> *agriculteur en Anjou, producteur de semences et travaillant fréquemment en appui à des organisations paysannes des pays du Sud*

<sup>2</sup> Qu'il s'agisse des clients et consommateurs proches comme les paysannes béninoises qui transforment et commercialisent la majorité des produits vivriers produits par les hommes ou d'entreprises agro-alimentaires artisanales ou industrielles, proches ou lointaines.

Il faut souligner que les agriculteurs-sélectionneurs français (*les obtenteurs familiaux : Desprez, Benoist, Vilmorin, etc...*) ont commencé au siècle dernier et au début de ce siècle leurs activités de sélection en ayant d'étroites relations avec les agriculteurs les environnant. Ils ne pouvaient d'ailleurs survivre économiquement que s'ils répondaient à la demande de leurs voisins et clients...

En Afrique de l'Ouest, les sélectionneurs travaillant sur les cultures vivrières<sup>3</sup> doivent donc plus que jamais sortir des stations dans lesquelles ils se sont parfois confinés. Ils constatent toutefois que leurs partenaires traditionnels, les projets et les organismes étatiques de développement n'ont, suite aux programmes d'ajustement structurel et au désengagement des Etats, plus les ressources du passé. **Il leur faut donc nouer de nouveaux partenariats avec la société civile et, en premier lieu, avec les organisations paysannes.**

Cette situation nouvelle peut être, dans un premier temps, déstabilisante car le cursus des sélectionneurs leur a rarement permis d'acquérir les compétences en sciences sociales et en économie rurale nécessaires pour nouer des dialogues fructueux avec les représentants des organisations paysannes. La recherche publique d'Afrique de l'Ouest n'a cependant pas d'autre choix si elle veut survivre et convaincre l'Etat et les bailleurs de la nécessité de poursuivre leurs appuis financiers. Une collaboration étroite entre sélectionneurs et organisations paysannes (et donc la « sélection végétale participative ») paraît donc le seul choix possible, en particulier pour les cultures vivrières.

### ***Mais les agriculteurs ne souhaitent pas être dépendants en matière de semences...***

Les firmes semencières privées qui fournissent l'essentiel des semences utilisées dans l'UE et aux USA ont, en quelques décennies, réussi à créer, généralement grâce à des hybrides brevetés, une situation de dépendance pour les producteurs agricoles de ces pays. En tournesol et en maïs, le coût hectare des semences hybrides avoisine ainsi le quart de la valeur moyenne hors primes de la production<sup>4</sup>... L'objectif de ces firmes est d'accroître leurs parts des marchés et donc inévitablement de réduire **l'autonomie semencière des agriculteurs**. La conception de gènes de stérilité empêchant la production fermière de semences constitue le point le plus choquant de cette stratégie (*cf. terminator de Monsanto*)

---

<sup>3</sup> La situation des sélectionneurs travaillant sur les plantes industrielles est différente dans la mesure où les filières concernées ont souvent maintenues des liens étroits avec les services publics ou privés de recherche chargés de l'amélioration variétale. Attention cependant à ne pas seulement prendre en compte les seuls caractères mis en avant par l'aval (*aspects agro-industriels*) et à oublier les caractères importants pour les paysans ! Attention également à ne pas se tromper de classification en plaçant par exemple, l'arachide comme plante industrielle alors qu'au Bénin par exemple, il s'agit d'une plante essentiellement transformée en huile par des méthodes artisanales avec un sous produit protéique très prisé en alimentation humaine et non utilisé comme tourteau pour les animaux (*les variétés « améliorées » d'arachide n'ont pas, dans ce pays, supplanté les variétés traditionnelles*).

<sup>4</sup> Coût moyen des hybrides de maïs de 900 F/ha en France pour une valeur moyenne hors prime de la production de 4.500 F/ha ; coût moyen des hybrides de tournesol de 650 F/ha en France pour une valeur moyenne hors prime de la production de 2.800 F/ha.

**Pour répondre aux besoins variétaux des agriculteurs sans accroître leur dépendance en matière semencière, les instituts de recherche publique ont plus que jamais un rôle fondamental à jouer<sup>5</sup>.**

Il ne leur faut pas seulement produire des variétés nouvelles vraiment adaptées aux besoins des agriculteurs, résistantes à de nouvelles maladies, etc..., il faut également **approvisionner en semences de base** les organisations paysannes et les appuyer sur le plan technique et méthodologique pour qu'elles puissent **reproduire elles-mêmes les semences dont elles ont besoin<sup>6</sup>**.

### **Avec quelles organisations paysannes travailler ?**

Les organisations paysannes ont des fonctions variées :

- organisations de défense des intérêts des agriculteurs (= *organisation de type syndical*),
- organisation constituée à partir d'une filière (*céréale, coton, etc. avec des groupements de base et des fédérations à divers niveaux géographiques gérant l'approvisionnement, la commercialisation...*),
- organisation œuvrant dans le développement local (*ou développement « intégré »*),
- organisation de crédit mutuel,
- organisation d'échanges techniques et de formation,
- organisation mixte remplissant diverses fonctions.

Pour l'amélioration d'une plante donnée, il est bien évidemment plus simple de travailler avec l'organisation paysanne gérant un ou plusieurs maillons de la **filière** considérée. C'est ce qui est proposé dans le programme d'amélioration participative du sorgho au Mali et du Burkina. Deux organisations paysannes ayant pour principale fonction la commercialisation d'une part significative des céréales dans leur zone sont intéressées (*UGVBM dans le Mouhoun au Burkina et Faso Jigi dans la région de Ségou au Mali*). Les responsables paysans membres du conseil d'administration de ces OP perçoivent bien la nécessité d'associer un travail sur l'amélioration variétale d'une de leurs céréales à leur fonction actuelle de collecte et de commercialisation.

Des organisations paysannes ayant au départ d'autres fonctions peuvent également souhaiter diversifier leurs activités. Ainsi, l'association des motorisés de Koutiala a été initialement créée pour aider les membres à gérer les tracteurs vendus par la CMDT. En fait, elle est devenue pour sa centaine de membres un lieu de rencontre et d'échanges techniques puis d'initiatives économiques. Un sous groupe d'une trentaine de membres a bâti un projet de coopérative céréalière et ce sous groupe a fait preuve d'intérêt vis à vis de l'amélioration variétale du sorgho, céréale encore dominante dans sa zone.

Une association de développement intégré peut également s'investir dans une approche de sélection participative. C'est le cas de l'ADRK, association très solide de la zone de Kaya au Burkina qui s'est déjà impliquée dans l'amélioration végétale du sorgho et l'appui à des

<sup>5</sup> Les conclusions de l'atelier d'octobre 2001 du réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) mettent clairement l'accent sur ce point et la nécessité d'un partenariat chercheurs publics/organisations paysannes, en particulier pour les ressources génétiques (cf. fiche B).

<sup>6</sup> Dans le Nord du Bénin, la collaboration pour la production de semences de maïs entre la recherche publique (l'INRAB), les agents du Ministère de l'agriculture (*qui font la certification*), les unions sous préfectorales des producteurs et quelques groupements semenciers villageois constitue un exemple de ce qu'il est possible de bâtir dans le domaine semencier.

producteurs semenciers (*le sorgho est ici une culture absolument vitale en terme de sécurité alimentaire et cette zone est régulièrement déficitaire en céréales*).

### **Quelques suggestions à propos de la collaboration chercheurs/OP**

1. Il est toujours plus facile de **s'insérer dans une dynamique paysanne existante** et donc dans une OP ayant un vécu, des acquis et des projets solides plutôt que d'intervenir dans une OP faible que le programme de collaboration avec la recherche peut perturber car le partenariat ne sera pas équilibré (*et susciter la création d'une OP pour gérer un programme de sélection participative me paraît artificiel et risqué...*).
2. Toutes les réunions entre chercheurs et responsables paysans devraient être faites dans la langue majoritairement comprise par les ruraux de la zone concernée (= **la langue de travail de l'OP**). Ces réunions devraient être présidées par un responsable de l'OP mandaté pour suivre cette activité de sélection participative.
3. Le **diagnostic** de la situation de départ pour la culture concernée (= *ses objectifs, les principaux modes de culture, l'identification des caractères à améliorer, etc...*) **devrait être une œuvre commune et évolutive** associant étroitement sélectionneurs et paysans et non un travail délégué à une équipe externe envoyant des enquêteurs en milieu rural et se contentant ensuite de remettre un rapport.
4. Le choix des villages et agriculteurs participant au **diagnostic** ne doit plus être fait par les seuls chercheurs. Il devrait être **concerté** entre chercheurs et responsables paysans et être officiellement approuvé par le conseil d'administration de l'organisation paysanne.
5. Ce travail de diagnostic devrait être **restitué** aux membres de l'organisation paysanne, discuté et **amendé** par eux.
6. L'élaboration du programme de travail entre les chercheurs et l'OP devrait faire l'objet d'un **atelier** dans la zone avec forte participation paysanne puis d'une restitution et d'une évaluation de ce qui a été effectivement fait.
7. Le conseil d'administration de l'OP devrait **mandater** le ou les responsables paysans suivant cette activité de sélection aux réunions nationales concernant ce programme de sélection participative.
8. Des **visites périodiques des stations** de recherche impliquées dans ce programme devraient être organisées à l'attention du plus grand nombre possible de producteurs avec organisations de débats sur les aspects techniques et les orientations.
9. Des activités de **formation** concernant les techniques de sélection pourraient également être organisées à l'attention des paysans intéressés.

**Mais il faudrait aussi former les chercheurs...** : En Afrique de l'Ouest, trop peu de chercheurs ont l'expérience d'une collaboration étroite avec des agriculteurs. Pour que le dialogue paysans/chercheurs soit plus fructueux, il me paraît nécessaire que le chercheur thématique (*ici le sélectionneur végétal*) ait un minimum de bagage en conduite de réunion et en socio-économie. Il est en particulier fondamental qu'il identifie les **logiques paysannes**.

## Réponses aux questions des participants

### A-t-on toujours besoin de variétés nouvelles ?

Les parasites et maladies de beaucoup de productions végétales évoluent ainsi que leurs conditions de culture ou les besoins des consommateurs. En conditions tropicales<sup>7</sup>, ces évolutions sont parfois très rapides (*en particulier pour les parasites, les micro-climats et les sols*). Il faudra donc toujours proposer aux agriculteurs des cultivars nouveaux répondant à ces évolutions et pouvant être ensuite multipliés par les producteurs eux-mêmes.

### Compatibilité d'un travail avec les organisations paysannes et prise en compte des agriculteurs les plus démunis ?

Les paysans qui s'organisent dans le cadre d'une filière ou pour résoudre des problèmes technico-économiques sont assez souvent les plus nantis. Un appui non réfléchi à des OP de ce type peut contribuer à **accroître la différenciation sociale** au sein d'un milieu rural donné. Associé à des représentants des sciences humaines, le sélectionneur pourrait prendre ce point en compte et **tenter de mesurer les conséquences sociales des innovations qu'il peut introduire**.

### La contractualisation de la recherche avec les organisations paysannes débouche sur des droits de propriété du matériel végétal obtenu. Que disent les OP africaines là-dessus ?

Les organisations paysannes rejettent avec fermeté la brevetabilité du vivant (*cf. nombreux textes<sup>8</sup> et compte rendu précité de la réunion du ROPPA*). Leurs droits doivent être reconnus, en particulier pour éviter que les variétés produites soient récupérées et brevetées par un groupe privé. Le système des droits d'obtention végétale (*DOV*) pourraient être appliqué avec une **double paternité** (*OP et institut de recherche public concernés*). Toutefois, ceci suppose que l'organisation paysanne ait un statut juridique reconnu dans son pays, ce qui n'est pas toujours facile<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Dans les années 80 en Amérique centrale, beaucoup de variétés paysannes de maïs sont devenues sensibles à de nouvelles souches du streak virus, ce qui a fortement fait diminuer leur productivité. Heureusement, les instituts publics de recherche disposaient de variétés adaptées et résistantes à ce virus. La diffusion de ces variétés a été rapide et a permis de réduire les risques de famine.

<sup>8</sup> Cf. chapitre 4 (droit des communautés) et chapitre 5 (droits des agriculteurs) de la « Législation modèle africaine pour le droit des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et pour les règles d'accès aux ressources biologiques ».

<sup>9</sup> Appuyer les organisations paysannes pour qu'elles aient des statuts reconnus dans leur pays est absolument fondamental (*même s'il s'agit d'un statut associatif comme celui de la loi française de 1901*). Dans les pays peu démocratiques, ce n'est pas simple mais l'éventail juridique permet parfois d'éviter les statuts officiels coopératifs avec contrôle étatique trop affirmé.